

Le 28 novembre 2022

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Maisons de retraite

EXPÉDITRICE : Jacqueline Cureton, sous-ministre adjointe
Politiques, programmes et partenariats stratégiques pour les
aînés et l'accessibilité
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

D^r Kieran Moore, médecin hygiéniste en chef de l'Ontario
Ministère de la Santé

OBJET : Avis à l'intention des prestataires de maisons de retraite
concernant la vaccination et la sécurité en matière de
maladies respiratoires dans les maisons de retraite

Nous vous écrivons pour vous mettre à jour sur la situation de la COVID-19 et d'autres virus respiratoires dans le secteur des maisons de retraite et pour insister sur l'importance des vaccins. Nous observons en Ontario des tendances préoccupantes concernant la COVID-19 et autres virus respiratoires comme la grippe et le virus respiratoire syncytial (VRS), ce qui entraînera d'autres complexités au cours des mois à venir.

Depuis le début du mois d'octobre, le nombre d'éclotions et de cas de COVID-19 chez les résidents des maisons de retraite a augmenté de 40 %, ce qui s'est traduit par un nombre de cas confirmés chez les employés et résidents supérieur à 2 500 et à l'hospitalisation de plus de 30 résidents. Les prestataires doivent prévoir l'adoption de mesures pour assurer la santé des résidents et des travailleurs, y compris s'assurer que les établissements ont des effectifs complets alors que nous traversons cette difficile saison des maladies respiratoires.

Dose de rappel du vaccin bivalent contre la COVID-19 et vaccin contre la grippe

En raison de ces trois virus en circulation, nous encourageons fortement les prestataires à veiller à ce que les résidents et les employés soient à jour dans leur vaccination contre la COVID-19 et la grippe. Les résidents et les employés devraient recevoir une dose de rappel du vaccin bivalent s'il s'est écoulé **trois mois ou plus depuis leur dernière dose de vaccin contre la COVID-19** et recevoir leur vaccin annuel contre la grippe.

Pour rester à jour avec les vaccins de routine, il est important que les personnes admissibles reçoivent la dose de rappel du vaccin bivalent contre la COVID-19. Sécuritaires et efficaces, les vaccins constituent la meilleure façon de se protéger contre les maladies infectieuses et essentiels pour optimiser la santé et le bien-être des résidents. Les personnes vaccinées sont beaucoup moins susceptibles de tomber gravement malades et d'être hospitalisées, et elles sont moins susceptibles de transmettre la COVID-19 à d'autres.

Nous encourageons fortement les maisons de retraite qui n'ont pas achevé leur plan de vaccination à collaborer avec les bureaux de santé publique (BSP) de leur région ou leurs pharmacies communautaires partenaires dès que possible pour planifier l'administration des vaccins.

À titre de rappel, le vaccin bivalent contre la COVID-19 peut être administré en même temps que celui contre la grippe, ou en tout temps avant ou après qu'une personne ait reçu le vaccin contre la grippe.

Mesures que peuvent prendre les prestataires pour protéger les résidents et employés des maisons de retraite

Afin de prévenir la transmission de maladies respiratoires infectieuses, les prestataires peuvent réduire davantage le risque en mettant en place des mesures de contrôle qui vont au-delà des normes minimales qui s'appliquent au milieu de travail, y compris la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) et ses règlements et toute ordonnance de santé publique.

Même si les mesures de contrôle peuvent réduire le risque qu'un virus se propage entre les personnes, aucune mesure ou mesure de contrôle en elle-même n'est parfaite en tout temps, et le fait de combiner ou de superposer des mesures de contrôle constitue une pratique exemplaire recommandée pour les milieux de soins collectifs comme les maisons de retraite.

Par exemple, l'hygiène des mains et le port du masque constituent des mesures de contrôle peu coûteuses pouvant contribuer immédiatement et de façon efficace à

réduire la transmission de la COVID-19 à courte et longue portée. Nous encourageons fortement les personnes présentant un risque élevé de complications découlant de tout virus respiratoire à porter un masque dans les endroits publics intérieurs.

Puisque les résidents de l'Ontario passent plus de temps ensemble à l'intérieur, nous encourageons fortement les prestataires de maisons de retraite à :

- Communiquer aux résidents des renseignements sur la façon d'avoir accès à des traitements antiviraux, incluant [Paxlovid](#);
 - Les antiviraux peuvent limiter la gravité de la COVID-19 lorsqu'ils sont pris à un stade précoce de l'infection et prévenir les hospitalisations. Un feuillet à l'intention des patients et traduit dans de nombreuses langues est accessible auprès de [Santé Ontario](#) à titre de ressource supplémentaire.
 - La pertinence de l'antiviral Paxlovid dépend du risque clinique de la personne, et cet antiviral **ne remplace pas le vaccin contre la COVID-19 ou les doses de rappel.**
- Continuez d'informer les visiteurs des maisons de retraite de rester à la maison s'ils se sentent malades et de porter un masque s'ils se rétablissent d'une maladie récente.
- Insistez sur les avantages du port du masque et assurez-vous que les employés, les étudiants, les bénévoles et les visiteurs connaissent le [Document d'orientation sur la COVID-19 du MSA](#) sur le port du masque et s'y conforment.
- Prenez des mesures pour améliorer la ventilation et la filtration d'air à titre de mesure de précaution supplémentaire offrant un niveau de protection pour tous à l'intérieur de l'établissement.

Si vous avez besoin d'aide pour accéder aux mesures de soutien offertes en lien avec la vaccination (GO-VAXX, une pharmacie locale, votre BSP local) ou pour mettre en place les directives de prévention et de contrôle des infections, veuillez communiquer avec le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité à l'adresse RHInquiries@ontario.ca.

Une fois de plus, nous vous remercions de votre engagement continu et de vos efforts pour assurer la sécurité des résidents et des employés.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Copie originale signée par

Jacqueline Cureton
Sous-ministre adjointe

D^r Kieran Moore
Médecin hygiéniste en chef de l'Ontario

- c.c. Nancy Matthews, sous-ministre, ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité
D^{re} Barbara Yaffe, médecin hygiéniste en chef adjointe, Bureau du médecin hygiéniste en chef
D^{re} Fareen Karachiwalla, médecin hygiéniste en chef adjointe, Bureau du médecin hygiéniste en chef
Alison Blair, sous-ministre associée, Intervention contre la pandémie et relance, ministère de la Santé
Tim Lewis, sous-ministre adjoint, Stratégies, mise en œuvre et performance relatives à la vaccination, ministère de la Santé
Jay O'Neill, directeur général et registrateur, Office de réglementation des maisons de retraite
Cathy Hecimovich, directrice générale, Ontario Retirement Communities Association
Lisa Levin, directrice générale, AdvantAge Ontario